



**LIGUE REGIONALE NORD / PAS DE CALAIS DE BASKET BALL**  
**COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES, MARQUEURS-CHRONOMETREURS**



**FORMATION CONTINUE SAISON 2009 / 2010**  
**QCM n° 1**

**QUESTIONNAIRE A RETOURNER A : [jean-michel.tartare@sfr.fr](mailto:jean-michel.tartare@sfr.fr)**

**DELAI DE REPONSE :**

**NOM / PRENOM :** \_\_\_\_\_

**(COCHER LA OU LES REPONSE(S) CHOISIE(S) ☒)**

1. A la 9ème mn du dernier QT, l'entraîneur B est sanctionné d'une faute technique.  
Le joueur A4 est désigné pour effectuer les LF. Il réussit le premier, pendant qu'il tire le second, l'entraîneur B demande un temps mort. Le LF est manqué.

- Le temps mort est refusé car il est demandé trop tardivement
- Le temps mort est accordé
- Le temps mort est refusé car le LF est manqué
- La REJ sera effectuée par l'équipe B au milieu de terrain
- La REJ sera effectuée par l'équipe A dans le prolongement de la ligne de LF
- La REJ sera effectuée par l'équipe A au milieu de terrain
- Le jeu continu et n'est pas interrompu car le LF est manqué

2. B8 tente un tir à 3 points, le ballon est en l'air, le signal des 24s retentit.  
Le ballon ne touche pas l'anneau.  
Le joueur B4 touche le ballon accidentellement, puis A12 s'en saisit.

- L'action est légale et le jeu continue
- Le panier est accordé car A12 ne peut s'emparer du ballon
- L'arbitre ignore la violation des 24s
- L'arbitre siffle la violation des 24s lorsque B4 touche le ballon
- L'arbitre siffle la violation des 24s lorsque A12 se saisit du ballon
- La REJ est effectuée sous le panier
- La REJ est effectuée dans le prolongement de la ligne de LF
- La REJ est effectuée à l'endroit le plus proche de la tentative de tir

3. A 30 secondes de la fin de la rencontre, A8 détient un ballon en zone arrière depuis 4s.  
B12 tente de s'en emparer, l'arbitre siffle un ballon tenu.  
En respect de la flèche d'alternance, le ballon est rendu à l'équipe A.  
L'entraîneur A demande un temps mort.

- La REJ sera effectuée par l'équipe A à l'endroit le plus proche du ballon tenu
- La REJ sera effectuée au milieu de terrain par l'équipe A
- Une nouvelle période de 24 s est attribuée
- Une nouvelle période de 8s est attribuée
- Il reste 4s à l'équipe A pour atteindre la zone avant

4. Suite à une passe d'un coéquipier, B6 touche le ballon, fait un appui au sol, puis s'empare du ballon, et s'arrête par 2 appuis

- L'action est légale
- L'action est illégale
- Un marcher est sifflé en raison des 3 appuis
- Un dribble irrégulier est sifflé
- le joueur B6 a le choix du pied de pivot
- le joueur B6 n'a pas le choix du pied de pivot

5. Un joueur non présent à l'échauffement, est inscrit sur la feuille. L'entraîneur ne possède pas sa licence. Il arrive au cours du 3ème QT, et demande à entrer en jeu.

- Il ne peut rentrer en jeu car non présent au début de la rencontre
- Il est autorisé à entrer en jeu, en présentant sa licence
- Il est autorisé à entrer en jeu en présentant une pièce d'identité
- Il peut entrer en jeu et présenter sa licence à la fin de la rencontre
- L'entraîneur adverse peut poser une réserve sur la qualification du joueur à l'issue de la rencontre (en jeunes jusque minimes, sinon c'est le capitaine en titre)
- L'entraîneur adverse ne peut pas poser de réserve, car celle-ci doit être posée avant la rencontre

6. A la 9ème mn du 3ème QT, après 6s de montée de balle de A8 en zone arrière, A6 et B4 sont sanctionnés d'une double faute dans la zone restrictive avant.

L'entraîneur A demande un temps mort.

- La REJ en jeu aura lieu au milieu de terrain pour l'équipe A (deux dernières minutes)
- La REJ aura lieu au point le plus proche de A8 au moment de la double faute
- La REJ aura lieu en zone avant derrière la ligne de fond
- Il reste 2s pour passer en zone avant
- Une nouvelle période de 8s est attribuée à l'équipe A
- Une nouvelle période de 24s est attribué à l'équipe A
- Il reste 18s à l'équipe A pour tirer au panier

7. Le joueur A6 détient le ballon pour effectuer une REJ en début de 4ème QT au niveau de la ligne médiane. Il se déplace légalement de 1 mètre vers la zone avant.

- Il est légal de transmettre le ballon à un coéquipier en zone avant
- Il est légal de transmettre le ballon à un coéquipier en zone arrière
- Il est illégal de transmettre le ballon à un coéquipier en zone arrière
- Il peut se déplacer vers la zone arrière
- Il peut reprendre sa position initiale
- Le ballon peut être transmis à un joueur à cheval sur la ligne médiane
- Le ballon ne peut pas être transmis à un joueur à cheval sur la ligne médiane

8. A12 est dribbleur, B15 effectue une pression défensive, A12 franchit la ligne médiane, en mettant un pied en zone avant, quelles suites sont envisageables légalement à l'action :

- arrêter son dribble et faire une passe en zone arrière
- dans le dribble, effectuer une passe en zone arrière
- ramener son pied en zone arrière après l'arrêt du dribble
- ramener son pied en zone arrière sans arrêter son dribble
- le décompte des 8s est stoppé suite au contact de son pied en zone avant
- arrêter le dribble et faire une passe à un joueur à cheval sur la ligne médiane
- dans le dribble, effectuer une passe à un joueur à cheval sur la ligne médiane

9. A10 tire au panier, le ballon est en l'air, l'appareil des 24s retentit, le ballon se coince dans les supports du panier

- violation des 24s
- situation d'entre deux et gestion à l'aide de la flèche d'alternance
- remise en jeu équipe B sous le panier suite à la violation
- remise en jeu équipe B à l'endroit le plus proche du tir
- ballon rendu à l'équipe A avec une nouvelle période de 24s

La violation des 24s n'est effective que si la flèche d'alternance indique que le ballon est en faveur de l'équipe A

10. Au cours de la mi-temps, le joueur B11, en partant aux vestiaires, discute de façon véhémement avec les arbitres, il est sanctionné d'une faute technique.

- la faute technique est imputé au joueur B11
- la faute compte dans les fautes d'équipe du 3ème QT
- la faute technique est indiquée B2 sur la feuille au compte de l'entraîneur
- le jeu reprend par 2LF, suivi d'une REJ par la règle de l'alternance
- le jeu reprend en application de la flèche d'alternance uniquement
- le jeu reprend par 2LF et possession à l'équipe A
- la flèche d'alternance est retournée à l'issue de la REJ

11. Le joueur B8 fait une REJ suite à un panier encaissé, il effectue une longue passe de contre-attaque. Celle-ci est interceptée par A6 qui saute depuis la zone avant, et retombe à cheval sur la ligne médiane.

- La situation est légale
- un retour en zone est sifflé
- l'appareil des 24s est remis à 24
- la REJ aura lieu en zone avant par l'équipe B
- la REJ aura lieu en zone arrière par l'équipe B
- l'équipe A possède une nouvelle période de 8s
- l'équipe B possédera une nouvelle période de 8s
- l'appareil des 24s est déclenché

12. Une double faute est sifflée à B6 et A4, l'arbitre et le marqueur présente les fautes de la façon suivante :

- l'arbitre présente l'équipe A en premier, puis l'équipe B
- l'arbitre indique tout d'abord le banc de l'équipe puis le numéro du joueur
- le marqueur lève les plaquettes simultanément, dirigées vers les bancs des équipes
- le marqueur lève d'abord la plaquette de l'équipe A, puis de l'équipe B
- le marqueur présente une plaquette à chaque fois que l'arbitre montre un numéro de joueur

13. Le joueur A8 crée un contact sur B4 qui tire à 2 points, l'arbitre siffle une faute antisportive. Le joueur B7 bouscule A8, il est à son tour sanctionné d'une faute technique.

1<sup>er</sup> cas : le panier est marqué

- 1 LF pour B4
- 2 LF pour B4
- 2 LF pour l'équipe A
- annulation des LF
- REJ équipe A
- REJ équipe B
- REJ à l'aide de la flèche d'alternance

2ème cas : le panier est manqué, la balle est dans les mains de B4 au moment de la faute

- 1 LF pour B4
- 2 LF pour B4
- 2 LF pour l'équipe A
- annulation des LF
- REJ équipe A
- REJ équipe B
- REJ à l'aide de la flèche d'alternance

3ème cas : le panier est manqué, la balle est en l'air au moment de la faute

- 1 LF pour B4
- 2 LF pour B4
- 2 LF pour l'équipe A
- annulation des LF
- REJ équipe A
- REJ équipe B
- REJ à l'aide de la flèche d'alternance

14. L'équipe A remet le ballon en jeu en zone arrière, A12 monte le ballon, avant d'atteindre la zone avant, un ballon tenu est sifflé. L'appareil des 24s annonce 16s.

- situation d'alternance, si balle à l'équipe A, il y a violation des 8s, la balle est rendue à B
- situation d'alternance, si balle à l'équipe A, on laisse faire la REJ
- violation à la règle des 8s, donc balle équipe B
- situation d'alternance, si balle équipe B pas de problème
- la flèche d'alternance est retournée dans tous les cas
- la flèche d'alternance est retournée si la balle était pour l'équipe A
- la flèche d'alternance est retournée si la balle était pour l'équipe B

15. Lors de l'entre-deux initial, un sauteur commet une violation si :

- il ne saute pas
- il a ses pieds éloignés de la ligne médiane
- il quitte le cercle avant que son adversaire ait touché le ballon
- il franchit la ligne médiane en sautant
- il touche le ballon avant que celui-ci ait atteint son point culminant
- il touche 2 fois le ballon sans que son adversaire ne le touche

16. Le joueur B6 effectue une passe transversale à B10, le ballon est dévié par A4 et touche le dessous de l'anneau, B8 s'empare toutefois du ballon.

- une violation est sifflée à l'équipe A
- une violation est sifflée à l'équipe B
- cette action est légale
- l'appareil des 24s est remis à 24, car la passe touche l'anneau
- le décompte des 24s continue

17. L'équipe A suppose qu'une erreur a été commise par les arbitres, lors d'une action de jeu.  
L'équipe A pose une réclamation.

- l'entraîneur est habilité à poser la réclamation (page 81 de l'annuaire régional)
- le capitaine en titre doit poser la réclamation
- le capitaine en jeu pose la réclamation
- le marqueur indiquera la minute de la réclamation, le score et les capitaines sur la feuille
- le chronométreur indiquera la minute de la réclamation, le score et les capitaines sur un carnet
- la réclamation sera à confirmer aux arbitres dans les 30 mn suivant la rencontre
- la réclamation sera à confirmer immédiatement à la fin de la rencontre
- les officiels de table transmettront leurs rapports aux instances compétentes le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant la rencontre
- les officiels sont tenus de remettre leurs rapports immédiatement à l'issue de la rencontre au 1<sup>er</sup> arbitre
- un chèque doit être remis à l'arbitre avant la dictée de la réclamation
- le chèque de dépôt de réclamation sera transmis par le club réclamant avec ses rapports complémentaires

18. Le marqueur devra rayer les cases ou lignes suivantes à la fin de la rencontre :

- les temps morts non pris
- les lignes horizontales, lorsque l'équipe présentait moins de 10 joueurs
- les joueurs non entrés en jeu
- la ligne relative à l'aide entraîneur si l'équipe n'en avait pas
- au verso les lignes incidents avant et pendant

19. A la suite d'un temps mort de l'équipe B en fin de 3ème QT, celle-ci reprend le jeu avec 6 joueurs sur le terrain, l'équipe A possède le ballon, un tir est tenté par A6, le ballon pénètre dans le panier, le signal de fin de temps de jeu retentit. Les arbitres se rendent compte que l'équipe B avait six joueurs sur le terrain.

- le panier est accordé à A6
- le panier est refusé
- la situation est négligée par les arbitres
- l'entraîneur B est sanctionné d'une faute technique
- un des six joueurs B est sanctionné d'une faute technique
- le 4ème QT débutera en respect de la flèche d'alternance
- le 4ème QT débutera en respect de la règle d'alternance à l'issue de 2 LF pour l'équipe A
- la flèche d'alternance sera retournée après la REJ
- le 4ème QT débutera par 2LF pour l'équipe A + possession
- la flèche d'alternance ne sera pas retournée

20. Lors du 3ème QT, une faute est sifflée à A12 sur B4 en action de tir, le panier est réussi, le marqueur indique que c'est la 5ème faute du joueur.

B4 réussit son LF, et le jeu reprend.

Lors de l'arrêt de jeu suivant, l'entraîneur A proteste, et précise aux arbitres que son joueur n'a que 4 fautes.

Les arbitres se rendent à la table, et le marqueur se rend compte d'avoir inscrit la faute à A6 au lieu de A12, par conséquent, A6 et A12 ont bien chacun 4 fautes personnelles.

- le jeu ayant repris, le problème est négligé et le jeu reprend
- les fautes sont rectifiées par le marqueur et validées par l'arbitre
- le joueur A12 peut de nouveau participer à la rencontre
- l'arbitre informe l'entraîneur A des modifications
- l'arbitre informe l'entraîneur B des modifications
- une nouvelle période de 24s est attribuée
- les points inscrits sont annulés et le ballon est rendu à l'équipe A
- les points inscrits sont annulés et le ballon est rendu à l'équipe B